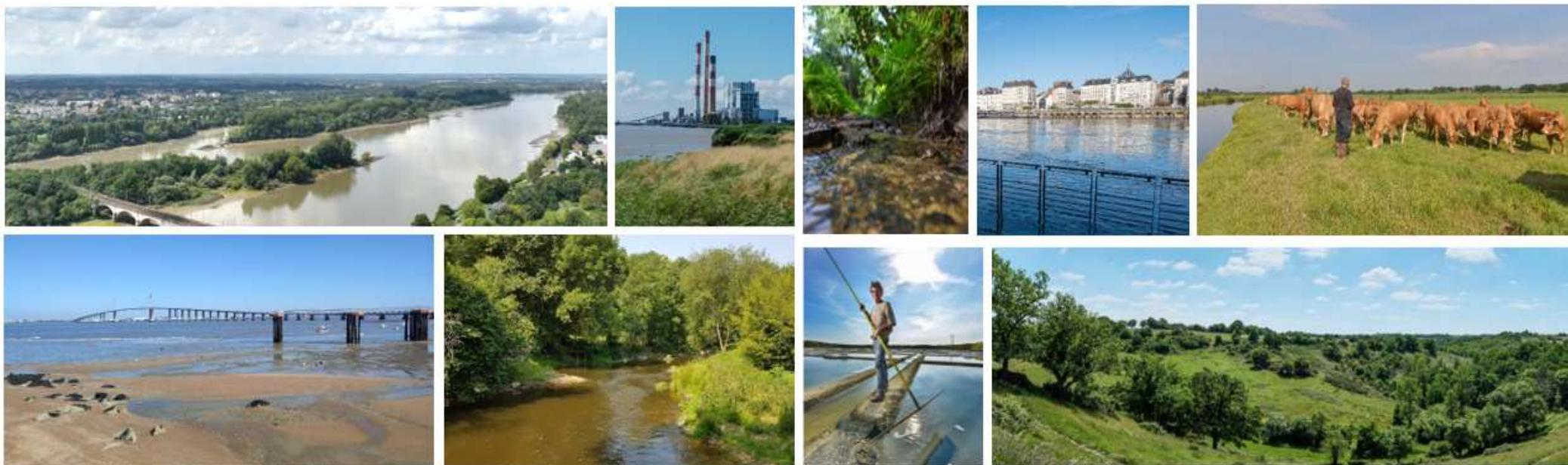


# BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



RÉUNION DU 29 AOÛT 2024

## ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 4 juillet 2024
  
2. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire
  - Bilan de l’instruction du nouveau SAGE et présentation de la proposition de rédaction modifiée (*Etat*)
  - Analyse technique de la proposition de rédaction modifiée et incidences sur l’ambition du SAGE (*SYLOA*)
  
3. Avis du bureau de la CLE
  - Dossier d’autorisation environnementale – Projet de renouvellement et d’extension de la carrière de « La Pointe des Chemins » - Rouans – Chaumes-en-Retz : Deuxième présentation sur la base des compléments apportés
  - Dossier d’autorisation environnementale – Technicentre Loire Océan – Nantes (*proposition d’ajout à l’ordre du jour au vu du délai d’instruction*)
  
4. Présentation de la mise à jour annuelle du Référentiel Unique d’appui réglementaire Cours d’Eau (RUCE) en Loire-Atlantique (*DDTM 44*)
  
5. Questions diverses



# 4. Présentation de la mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'eau (RUCE) en Loire-Atlantique





# Mise à jour du RUCÉ

(Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau)

## en Loire-Atlantique

### période 2020-2024

# RAPPEL

## La stratégie mise en œuvre de la cartographie des cours d'eau en Loire Atlantique

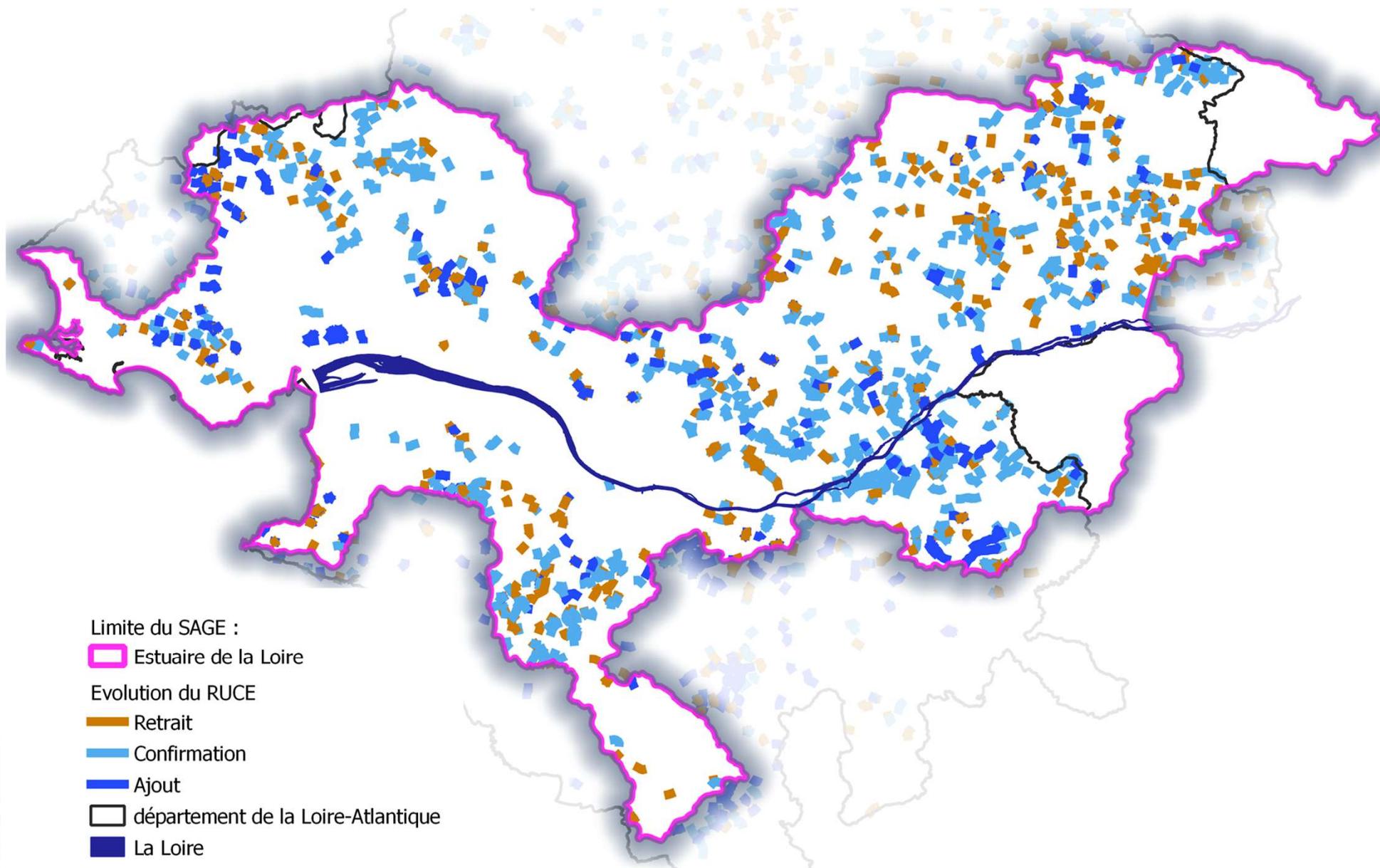
- Réponse à l'instruction ministérielle du 3 juin 2015 du ministère en charge de l'écologie pour une cartographie des cours d'eau pour l'application de la loi sur l'eau.
- Constitution d'une première cartographie reprenant les inventaires réalisés par le SAGE Estuaire de la Loire et le SAGE Vilaine couvrant 75 % du territoire départemental : publication en juin 2016 et janvier 2017.
- Réalisation d'un travail de cartographie en régie sur les 25 % du territoire non-couvert entre juin 2016 et novembre 2018.
- Convergence des référentiels cartographiques des réglementations agricoles et du code de l'environnement : constitution d'une base de données hydrographiques départementale unique : le Référentiel Unique Cours d'Eau (RUCE)
- Publication du RUCE le 1<sup>er</sup> novembre 2018 avec la complétude des réglementations agricoles prenant cette cartographie comme unique référentiel le 2 mars 2019.
- Traitement des remontées de doutes, notamment du monde agricole, entre décembre 2018 et août 2021.
- Possibilité de faire une demande individuelle d'expertise pour correction éventuelle de la carte grâce à une démarche en ligne.
- Depuis août 2019, mise à jour annuelle au 1<sup>er</sup> août en intégrant le traitement des demandes de l'année.

# Démarche pour la prise en compte des doutes et des dissonances transmises : Résultats des traitements

Évolution du référentiel depuis le début du traitement des demandes d'ajustements à la mise à jour du 1<sup>er</sup> août 2024 :

- **2524** tronçons traités de 2020 à 2024 pour **954 km** cumulés :
- **758** tronçons reclassés fossé et/ou **retirés** (inexistants ou mauvais tracés du cours d'eau) pour **222 km**
- **1278** tronçons dont le classement de cours d'eau a été **confirmé** pour **533 km**
- **488** tronçons **ajoutés** en tant que cours d'eau ou tracés de cours d'eau ajustés suite au constat d'un mauvais tracé pour **199 km**.

# Évolution du RUCÉ sur le SAGE entre les mises à jour des 1<sup>er</sup> août 2020 et 2024



# Demandes individuelles d'ajustement du RUCE

- Jusqu'à la dernière mise à jour : formulaire disponible sur le site internet de la préfecture et des services de l'État en Loire-Atlantique à transmettre avec les pièces nécessaires au service Eau et Environnement de la DDTM 44.
- À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 : Démarche simplifiée en ligne.
- Les ajustements autres que les demandes individuelles restent traités spécifiquement en reprenant la démarche mise en place pour la cartographie en régie (demandes des collectivités notamment dans le cadre d'études ou de bilan de territoire pour la constitution d'un CTeau par exemple).



# Demandes individuelles d'ajustement du RUCE : DS

Effectuer  
une démarche  
administrative  
en ligne



Vous souhaitez effectuer une demande auprès  
d'une administration ?

Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers  
en ligne

[Comment trouver ma démarche ?](#)

[Se connecter](#)